



MAIRIE D'AUTREVILLE SUR LA RENNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Le 15 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie Annexe de Valdelancourt sous la présidence de Laurent NAULOT, suivant convocation transmise le lundi 7 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALLEMEERSCH Clothilde, DROUOT Emmanuel, JERONIMO Raphaël, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, ROUILLARD Céline, VINHAS Xavier

Absents : DE LA FOURNIÈRE Mathilde, FONTAINE Fanny, SAINTOMER Laëtitia

Secrétaire de séance : ROUILLARD Céline

2026-021 - ADMISSION EN NON VALEUR

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-15 et suivants relatifs aux admissions en non-valeur ;

VU le procès-verbal de carence établi par l'huissier du Trésor Public attestant de l'impossibilité de recouvrement des titres ;

VU la demande du comptable public tendant à l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;

CONSIDÉRANT que les procédures de recouvrement ont été épuisées sans succès ;

CONSIDÉRANT que l'admission en non-valeur permet de régulariser la situation comptable ;

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant total de 1 078,44 € ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 15 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026

ID : 052-215200221-20260915-2026_21_1-DE



La présidence de séance,
Laurent NAULOT

Le secrétariat de séance,
Céline ROUILLARD